

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

DELIBERATION N° : 20170223_3

OBJET : Projet Permis de réussir... avec le CV vidéo, pour mise en œuvre avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)
- Modification du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

09 MARS 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 25
Procuration : 9
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à dix sept heures huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame BAUSSILLON Inelda, 2ème adjointe

Présents

BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier

Représentés

LEBRETON Patrick représenté par MUSSARD Harry
LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
VIENNE Raymonde représentée par JAVELLE Blanche Reine
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Jean Daniel
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par GERARD Gilberte
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

L'élu délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HUET Marie Josée, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20170223_3

OBJET :

**Projet Permis de réussir... avec le CV vidéo, pour mise en œuvre avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)
- Modification du plan de financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

La Présidente de séance expose :

La commune de Saint-Joseph a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

Dans la continuité des actions menées, le projet porté par le service communal Village Bougé Jeunesse « Permis de réussir... avec le CV vidéo » s'inscrit dans l'axe 2 de l'appel à projet pour la Réunion intitulé « Insertion professionnelle des jeunes ».

Par délibération n°20161227_8 du 27 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet qui sera mis en œuvre en 2017 et 2018 pour une durée de 24 mois.
Le Ministère demande à ce que des modifications quant à l'écriture du budget et donc du plan de financement soient apportées.

Le montant de la subvention demandée au FEJ demeure inchangé (24 265 euros) ainsi que la participation de la Commune (11 990 euros).

NOUVELLE RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

ORIGINE	MONTANT	%	COMMENTAIRE
FEJ	24 265,00	26%	
Co-Financeur(s)	57 044,00	61%	ASP
Autofinancement	10 510,00	11%	Commune de Saint-Joseph
Co-Financeur(s) indirects	1 480,00	2%	Commune de Saint-Joseph (mise à disposition de locaux)
TOTAL	93 299,00	100%	

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification du plan de financement du Projet Permis de réussir... avec le CV vidéo, pour mise en œuvre avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) ;

- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Reçu en préfecture le 09/03/2017
Affiché le 09/03/2017
ID : 974-219740123-20170223-DCM20170223_3-DE

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 25

Pour : 34

Représentés : 9

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la modification du plan de financement du Projet Permis de réussir... avec le CV vidéo, pour mise en œuvre avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

NOUVELLE RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

ORIGINE	MONTANT	%	COMMENTAIRE
FEJ	24 265,00	26%	
Co-Financeur(s)	57 044,00	61%	ASP
Autofinancement	10 510,00	11%	Commune de Saint-Joseph
Co-Financeur(s) indirects	1 480,00	2%	Commune de Saint-Joseph (mise à disposition de locaux)
TOTAL	93 299,00	100%	

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **09 MARS 2017**

Pour extrait certifié conforme,
L'élú délégué
Christian LANDRY

